



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/C.5/ORIGIN/72/Corr.1
2 août 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCES

Règles d'origine

Note du secrétariat de la CNUCED

Rectificatif

Dans la partie concernant Sri Lanka, remplacer "... depuis le 1er juin 1995" par "... depuis le 1er juin 1996".